

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1454

12 juin 2008

### SOMMAIRE

<b>Agit Investment S.A.</b> .....	<b>69788</b>	<b>Maldonado S.A.</b> .....	<b>69781</b>
<b>Airfield S.A.</b> .....	<b>69790</b>	<b>Monaco Marine S.A.</b> .....	<b>69750</b>
<b>All for One S.A.</b> .....	<b>69750</b>	<b>Montevideo S.à r.l.</b> .....	<b>69785</b>
<b>Asia Cable S.à r.l.</b> .....	<b>69783</b>	<b>More Attitude S.à r.l.</b> .....	<b>69783</b>
<b>Asset Backed-D S.A.</b> .....	<b>69781</b>	<b>Multiadvisor Sicav</b> .....	<b>69750</b>
<b>Bridged Management S.A.</b> .....	<b>69780</b>	<b>Novellini Finance S.A.</b> .....	<b>69781</b>
<b>Carrelage Moderne S.à r.l.</b> .....	<b>69790</b>	<b>Pangaea S.A.</b> .....	<b>69770</b>
<b>Centrale Informatique S.A.</b> .....	<b>69747</b>	<b>Portalis S.A.</b> .....	<b>69792</b>
<b>Centre de Transferts Electroniques</b> .....	<b>69789</b>	<b>Potende S.A.</b> .....	<b>69746</b>
<b>d'Amico International Shipping S.A.</b> .....	<b>69748</b>	<b>RBC Capital Markets Arbitrage S.A.</b> .....	<b>69748</b>
<b>Eco Lean Holding S.A.</b> .....	<b>69791</b>	<b>Realinvest Europe S.A.</b> .....	<b>69751</b>
<b>Esprit Coiffure Sàrl</b> .....	<b>69790</b>	<b>Sabre Finance (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>69788</b>
<b>European Retail Investment Holding S. à r.l.</b> .....	<b>69780</b>	<b>Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>69787</b>
<b>Felak s.à r.l.</b> .....	<b>69779</b>	<b>Sabre International (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>69789</b>
<b>Felak s.à r.l.</b> .....	<b>69779</b>	<b>S.E.C. Finance S.A.</b> .....	<b>69749</b>
<b>Ferrocommerz S.A.</b> .....	<b>69746</b>	<b>'SOMALUX' Société de Matériel Luxem- bourgeoise S.A.</b> .....	<b>69789</b>
<b>Findel Finance Holding S.A.H.</b> .....	<b>69748</b>	<b>Sport Concept S.A.</b> .....	<b>69784</b>
<b>First Asset Backed S.A.</b> .....	<b>69782</b>	<b>Summit Partners TLK-B, S.à r.l.</b> .....	<b>69751</b>
<b>Gemat Grue Service S.A.</b> .....	<b>69783</b>	<b>TP Investments S.à r.l.</b> .....	<b>69758</b>
<b>Gracher Export &amp; Import S.à r.l.</b> .....	<b>69780</b>	<b>Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A.</b> ...	<b>69782</b>
<b>GST AutoLeather Holdings S.A.</b> .....	<b>69770</b>	<b>Valauchan Sopaneer International S.C.A.</b> .....	<b>69784</b>
<b>HRE Investment Holdings II 3 S.à r.l.</b> ....	<b>69764</b>	<b>VDD Investissements S.A.</b> .....	<b>69746</b>
<b>Immobilière Raiffeisen S.A.</b> .....	<b>69792</b>	<b>Windrise Holding S.à r.l.</b> .....	<b>69784</b>
<b>Interiors Services S.A.</b> .....	<b>69792</b>	<b>ZAMH Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>69791</b>
<b>Lagrange Gestion S.A.</b> .....	<b>69749</b>	<b>ZAM Ventures Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>69791</b>
<b>Lux-Audit S.A.</b> .....	<b>69747</b>		
<b>Lux-Investment Advisors</b> .....	<b>69779</b>		

**Potende S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 106.297.

## EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> avril 2008, que le Conseil d'Administration décide de transférer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008, le siège social de la Société du 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Pour la Société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008067315/1384/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00716. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**VDD Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 113.674.

## EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> avril 2008, que le Conseil d'Administration décide de transférer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008, le siège social de la Société du 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Pour la Société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008067350/1384/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00740. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Ferrocommerz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 11.201.

*Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 11. April 2008*

1. Die Amtsniederlegung von Herr Herbert KLEINPASS als Kommissar ist angenommen worden.
2. Die Ernennung von Frau Monika Cofield, geboren am 4. April 1966 in Saalfeld/Saale (Deutschland), beruflich ansässig in Vogelsbergstraße 87, 55129 Mainz, Deutschland als neue Kommissarin ist angenommen worden. Ihr Mandat wird anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung von 2010 verfallen.
3. Die Fortführung des Mandats von Herrn Martin RESCH als Verwaltungsratsmitglied bis zur Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010 ist angenommen.

Für beglaubigten Auszug  
Für FERROCOMMERZ S.A.  
Services Généraux de Gestion S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2008067960/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06862. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Centrale Informatique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 23.318.

*Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2008*

Les actionnaires de la société CENTRALE INFORMATIQUE S.A., réunis au siège social le 05 mai 2008, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de les renouveler pour une période de un an, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2008. (devant se tenir en 2009)

Sont donc reconduits pour une durée de un an les administrateurs suivants:

- Monsieur Dan EPPS, Conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt (président du Conseil d'Administration)

- Monsieur Jean-Paul FRANK, Expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

- Monsieur Steve KIEFFER, Expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

Est reconduit à son poste de commissaire aux comptes pour une durée de un an:

Lux Audit Sa, L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faiencerie

Luxembourg, le 05 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008067930/503/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06278. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**Lux-Audit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 25.797.

*Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2008*

Les actionnaires de la société LUX-AUDIT S.A., réunis au siège social le 05 mai 2008, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de les renouveler pour une période de un an, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2008.

Sont donc reconduits pour une durée de un an les administrateurs suivants:

- Monsieur Joseph TREIS, Réviseur d'entreprises et expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faiencerie (président du Conseil d'Administration)

- Monsieur Jean-Paul FRANK, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

- Monsieur Marco CLAUDE, Réviseur d'entreprises et expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen 83, Parc d'Activités

Est reconduit à son poste de commissaire aux comptes pour une durée de un an:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg 4, rue Henri Schnadt

Luxembourg, le 05 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008067932/503/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06279. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**Findel Finance Holding S.A.H., Société Anonyme.****Capital social: EUR 300.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 25.193.

Il est porté à la connaissance des tiers que les mandats de l'administrateur:

Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, ainsi que du commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg,

ont été prolongés pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Pour avis

ECOGEST S.A.

L-2530 LUXEMBOURG, 4, Rue Henri Schnadt

Signature

Référence de publication: 2008067936/3083/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05411. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**d'Amico International Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.790.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue le 29 avril 2008*

Les actionnaires de la Société ont réélu les personnes suivantes administrateurs de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2011:

- Monsieur Paolo d'AMICO,
- Monsieur Marco FIORI,
- Monsieur Cesare d'AMICO,
- Monsieur Massimo CASTROGIOVANNI,
- Monsieur Stas JOZWIAK,
- Monsieur Gianni NUNZIANTE.

Les actionnaires de la Société ont reconduit LUX-FIDUCIAIRE S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes et MOORE STEPHENS S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises indépendant de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2009.

*Pour d'Amico International Shipping S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008067941/267/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07044. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**RBC Capital Markets Arbitrage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 84.699.

**EXTRAIT**

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 30 avril 2008, les mandats d'administrateurs de MM. John BURBIDGE, Ernest CRAVATTE, Donald Bruce MACDONALD, Mark STANDISH et Daniel ROSENBAUM, ont été renouvelés pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 octobre 2008.

Par décision de cette même assemblée, le mandat de réviseur d'entreprises de Deloitte, société anonyme ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-67.895, a été renouvelé pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RBC CAPITAL MARKETS ARBITRAGE S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008067942/267/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05390. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Lagrange Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 90.036.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 02 mai 2008 et d'une résolution du conseil d'administration du même jour que:

1°) les mandats des organes suivants de la société ont été renouvelés pour une durée de 3 ans.

- Monsieur Patrick Meunier (demeurant professionnellement au siège de la société) - Administrateur;
- Monsieur Pierre-Olivier Toumieux (7, Chemin du Centurion CH-1227 Carouge-Genève) - Administrateur;
- MRM CONSULTING S.A (5, rue de l'Ecole L-4394 Pontpierre) - Commissaire aux comptes.

2°) Administrateur délégué: Monsieur Pierre-Olivier Toumieux (7, Chemin du Centurion CH-1227 Carouge-Genève) a été reconduit dans ses fonctions d'Administrateur Délégué pour une durée de 3 ans.

Tous les mandats susvisés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*LAGRANGE GESTION S.A*

Patrick Meunier

*Administrateur*

Référence de publication: 2008067945/6102/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06614. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**S.E.C. Finance S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.730.

Il résulte des décisions prises à l'unanimité par l'actionnaire unique de S.E.C. FINANCE S.A. (la «Société»), tenue le 2 mai 2008 à 9 heures au siège social que:

L'actionnaire unique

1. Accepte la démission de Mme Delphine LORHO comme commissaire aux comptes et
2. Confirme fixer le mandat des commissaires aux comptes à 1:

M. Virkrant MEHTA, demeurant à L-8041 Strassen, 27, rue des Romains, reste le seul commissaire aux comptes de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2008067965/1053/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06783. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Monaco Marine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 66.199.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 24 avril 2008 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires*

Monsieur Michel Ducros, Madame Chantal Lemeteyer et la société Eucelia Investments ont leur mandat d'administrateurs reconduit pour une année supplémentaire.

Le commissaire aux comptes, BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle Luxembourg (L-1653) a son mandat de reconduit pour une année supplémentaire.

Pour publication

Pour extrait sincère et conforme

MONACO MARINE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008067967/2064/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07039. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**Multiadvisor Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 58.249.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung*

Die Ordentliche Generalversammlung vom 20. Mai 2008 der Multiadvisor Sicav hat folgende Beschlüsse gefaßt:

1.) ...

2.) ...

3.) ...

4.) Für den Zeitraum bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2009 werden folgende Personen als Verwaltungsratsmitglieder wieder gewählt:

Herr Julien Zimmer (Vorsitzender)

Herr Josef Koppers (stellv. Vorsitzender)

Herr Bernhard Singer (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, PricewaterhouseCoopers S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

5.) ...

Luxemburg, 20. Mai 2008.

Für Multiadvisor Sicav

DZ BANK International S.A.

V. Augsdörfer / U. Juchem

Référence de publication: 2008067968/1460/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06797. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**All for One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 86.857.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 25 janvier 2007*

Première résolution:

L'assemblée générale décide de révoquer comme administrateur et comme administrateur délégué M. CHORINE Stéphane, demeurant à B-1160 Bruxelles, avenue Ernest Claes 2/b3.

## Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur M. MICHEL Georges, demeurant à B-7850 Petit Enghien, chaussée de Bruxelles, 348.

## Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur délégué M. PEANT Jean-Marc, demeurant à B-5543 Hastier, rue du Pont, 163B en lui attribuant la cosignature obligatoire.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour copie conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008067971/1029/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09778. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(080075660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**Realinvest Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 42.597.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire des associés tenue en date du 19 mai 2008 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Roeland P. Pels en tant qu'Administrateur de la société est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008067973/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06879. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080075649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**Summit Partners TLK-B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.711.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventh of May.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Summit Partners Venture Capital Fund II-B, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, whose principal business address is c/o Summit Partners, 222 Berkeley Street, 18th Floor, Boston, MA 02116,

here represented by Ms Saskia Leal Keijzer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, U.S.A. on 18 April 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - duration - name - registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations or interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities that it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Summit Partners TLK-B, S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

### **B. Share capital - shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. In case of several managers, the board of managers shall be divided into class A and class B managers and shall comprise at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise



indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, whereby the positive votes of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are necessary.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - annual accounts - distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 21.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **F. Dissolution - liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The twenty-five thousand (25,000) shares have been subscribed by Summit Partners Venture Capital Fund II-B, L.P. as aforementioned.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-

#### *Resolutions of the general meeting of shareholders*

The aforementioned persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
2. The number of managers is fixed at four (4).
3. The following persons are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:
  - Bruce R. Evans, private equity investor, born on 25 March 1959 in Roanoke, with professional address at c/o Summit Partners, 222 Berkeley Street, 18th Floor, Boston, MA 02116, USA; and
  - Scott Charles Collins, private equity investor, born on 26 June 1965 in Michigan, with professional address at c/o Summit Partners LTD., Berkeley Square House, 8th Floor, Berkeley Square, London W1J 6DB, United Kingdom.
4. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:
  - Sinan Omer Sar, deputy team leader, born on 5 June 1980 in Luxembourg, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and
  - Gérard Bruno Birchen, manager, born on 13 December 1961 in Esch-Sur-Alzette, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the appearing persons signed together with the notary this deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille et huit, le sept mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Summit Partners Venture Capital Fund II-B, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois d'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social à c/o Summit Partners, 222 Berkeley Street, 18th Floor, Boston, MA 02116,

ici représenté par Mademoiselle Saskia Leal Keijzer, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, U.S.A. le 18 avril 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - durée - dénomination - siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations ou intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Summit Partners TLK-B, S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

#### **B. Capital social - parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

#### **C. Gérance**

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance sera divisé en gérants de classe A et gérants de classe B, et sera formé d'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, incluant au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B, sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion, à laquelle les votes positifs d'au moins un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B sont nécessaires.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B, ou par la (les) signature(s) de toute(s) personne(s), à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - bilan - répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Summit Partners Venture Capital Fund II-B, L.P., susvisée, a souscrit les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.900,-

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
2. Le nombre de gérants de la Société a été fixé à quatre (4).
3. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
  - Bruce R. Evans, private equity investor, né le 25 mars 1959 à Roanoke, avec adresse professionnelle au c/o Summit Partners, 222 Berkeley Street, 18th Floor, Boston, MA 02116, USA; et
  - Scott Charles Collins, private equity investor, né le 26 juin 1965 à Michigan, avec adresse professionnelle au c/o Summit Partners LTD., Berkeley Square House, 8th Floor, Berkeley Square, London W1J 6DB, United Kingdom.
4. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
  - Sinan Omer Sar, deputy team leader, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg; et
  - Gérard Bruno Birchen, gérant, né le 13 décembre 1961 à Esch-Sur-Alzette, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Keal Keijzer - H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2008. LAC/2008/19210. — Reçu à 0,50%: cent vingt-cinq euros (EUR 125,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-six mai de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008068182/242/352.

(080076636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

**TP Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 305.850,00.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 117.307.

In the year two thousand and eight, on the twenty fifth day of March,  
before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of TP Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 66, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B 117.307, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on June 20, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1619 dated August 25, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been modified for the last time pursuant to a notarial deed on July 27, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2002 dated October 25, 2006 (the Company).

There appeared:

(1) TP Holdings Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at c/o Paget Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, George Town, Grand Cayman KY1-1102, Cayman Islands,

hereby represented by Michaël Meylan, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

(2) TP Coinvestment Partners, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware and having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, County of New Castle, United States of America,

hereby represented by Michaël Meylan, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

(3) Investcorp Coinvestment Partners I, LP, a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware and having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, County of New Castle, United States of America (together with TP Holdings Limited and TP Coinvestment Partners, L.P., the Shareholders),

hereby represented by Michaël Meylan, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

Such proxies after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 10,403 (ten thousand four hundred and three) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Creation of various classes of shares namely (i) B1 preference shares (the B1 Preference Shares), (ii) B2 preference shares (the B2 Preference Shares), (iii) B3 preference shares (the B3 Preference Shares), (iv) B4 preference shares (the B4 Preference Shares), and (v) B5 tracking shares (the B5 Tracking Shares) having a nominal value of EUR 25.- each;
3. Reclassification of the existing 10,403 ordinary shares of EUR 25.- each into 10,403 A Shares of 25.- Euros each;
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 45,775 and issue of (i) three hundred seventy five (375) B1 Preference Shares, (ii) three hundred sixty four (364) B2 Preference Shares, (iii) three hundred sixty four (364) B3 Preference Shares, (iv) three hundred sixty four (364) B4 Preference Shares and (v) three hundred sixty four (364) B5 Tracking Shares of EUR 25.- each;
5. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 4 above;
6. Restatement of the articles 5, 6 paragraph 1 and 15 of the Articles to reflect the above changes;
7. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens & Loeff and to any employee of Maitland Luxembourg S.A to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued ordinary shares in the share register of the Company;
8. Miscellaneous

III. the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to create various classes of shares namely (i) B1 preference shares (the B1 Preference Shares), (ii) B2 preference shares (the B2 Preference Shares), (iii) B3 preference shares (the B3 Preference Shares), (iv) B4 preference shares (the B4 Preference Shares), and (v) B5 tracking shares (the B5 Tracking Shares) having a nominal value of EUR 25 each.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to reclassify the existing 10,403 (ten thousand four hundred and three) ordinary shares of EUR 25 (twenty-five euros) each into 10,403 (ten thousand four hundred and three) A Shares of EUR 25 (twenty-five euros) each.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to increase and hereby increase the share capital of the Company by an amount of EUR 45,775 (forty-five thousand seven hundred and seventy-five euros) and issue of (i) three hundred seventy five (375) B1 Preference Shares, (ii) three hundred sixty four (364) B2 Preference Shares, (iii) three hundred sixty four (364) B3 Preference Shares, (iv) three hundred sixty four (364) B4 Preference Shares and (v) three hundred sixty four (364) B5 Tracking Shares of EUR 25 (twenty-five euros) each.

*Fifth resolution*

The Shareholders resolve to accept and register the subscription and payment to the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

(1) TP Holdings Limited, predefined and represented as stated here above, declares that it subscribes for (i) three hundred and three (303) B1 Preference Shares, (ii) two hundred ninety nine (299) B2 Preference Shares, (iii) two hundred ninety nine (299) B3 Preference Shares, (iv) two hundred ninety nine (299) B4 Preference Shares and (v) two hundred ninety nine (299) B5 Tracking Shares of EUR 25 (twenty-five euros) each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 37,475 (thirty-seven thousand four hundred and seventy-five euros) which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

(2) TP Coinvestment Partners, L.P., predefined and represented as stated here above, declares that it subscribes for (i) forty-four (44) B1 Preference Shares, (ii) forty (40) B2 Preference Shares, (iii) forty (40) B3 Preference Shares, (iv) forty (40) B4 Preference Shares and (v) forty (40) B5 Tracking Shares of EUR 25 each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 5,100 (five thousand one hundred euros) which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

(3) Investcorp Coinvestment Partners I, LP, predefined and represented as stated here above, declares that it subscribes for (i) twenty-eight (28) B1 Preference Shares, (ii) twenty-five (25) B2 Preference Shares, (iii) twenty-five (25) B3 Preference Shares, (iv) twenty-five (25) B4 Preference Shares and (v) twenty-five (25) B5 Tracking Shares of EUR 25 each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 3,200 (three thousand two hundred euros) which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate amount of EUR 45,775 (forty-five thousand seven hundred and seventy-five euros) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Sixth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend articles 5, 6 paragraph 1 and 15 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

**" Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at three hundred and five thousand eight hundred and fifty Euro (EUR 305,850) represented by ten thousand four hundred and three (10,403) A Shares, three hundred seventy five (375) B1 Preference Shares, three hundred sixty four (364) B2 Preference Shares, three hundred sixty four (364) B3 Preference Shares, three hundred sixty four (364) B4 Preference Shares and three hundred sixty four (364) B5 Tracking Shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

The B5 Tracking Shares (and, following redemption thereof in accordance with article 15.5 (c) of these articles of association (if any), the following subclass B shares in existence in the reverse numerical order) shall track the performance and return of Staffing (as defined in article 15.6 of these articles of association) as set out in article 15 of these articles of association.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

" **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in accordance with the provisions of article 15 of these articles of association."

" **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The General Meeting shall dispose of the surplus in accordance with the provisions of articles 15.3., 15.4. and 15.5.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of shareholders within 2 (two) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

15.4. Subject to article 15.3., the board of managers shall determine the amount of Available Proceeds, if any. All Available Proceeds for any period shall be distributed (in the form of an interim dividend or final dividend) in the order of priority specified in article 15.5. below.

15.5. The Available Proceeds shall be distributed as follows:

(a) first, the holders of preference shares shall be entitled to receive out of the Available Proceeds, a cumulative preferential dividend in an aggregate amount equal to:

- the ordinary dividend and an additional 0.10% of the ordinary dividend for the B1 Preference Shares;
- the ordinary dividend and an additional 0.10% of the ordinary dividend for the B2 Preference Shares;
- the ordinary dividend and an additional 0.10% of the ordinary dividend for the B3 Preference Shares;
- the ordinary dividend and an additional 0.10% of the ordinary dividend for the B4 Preference Shares

such payment to be made pro rata to the holders of B1 Preference Shares, B2 Preference Shares, B3 Preference Shares and B4 Preference Shares in the Company.

(b) second, after distribution as stated under this article 15.5 (a), the holders of B5 Tracking Shares shall be entitled to receive out of the remaining Available Proceeds, the proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company from its class A ordinary shares held in Staffing less any amount used or to be used in connection with the redemption of the yield-free preferred equity certificates series B issued by the Company (the Return);

(c) third, (i) should B5 Tracking Shares be redeemed, B4 Preference Shares shall be entitled to receive the Return as set out under this article 15.5 (b) then, (ii) should B4 Preference Shares be redeemed, B3 Preference Shares shall be entitled to receive the Return as set out under this article 15.5 (b), (iii) should B3 Preference Shares be redeemed, B2 Preference Shares shall be entitled to receive the Return as set out under this article 15.5 (b) and (iv) should B2 Preference Shares be redeemed, B1 Preference Shares shall be entitled to receive the Return as set out under this article 15.5 (b); and

(d) fourth, the holders of A Shares shall not be entitled to any dividend until the holders of all series of preference shares have received the full amount of dividend and Return to which they are entitled in accordance with this article 15.5 (a) to and including (c).

15.6. For the purposes of this article 15 above, the following words and expressions shall have the following meanings:

**Available Proceeds** means all earnings, retained earnings, other distributable amounts and any other amounts held by the Company which are not required by law to be retained by the Company.

**Staffing** means Staffing Investments B.V. (formerly known as: My Manly Investment B.V.), a private company with limited liability organized under the laws of The Netherlands having its corporate seat in Amsterdam, and having its address at Steegstraat 9, 6041 EA Roermond, The Netherlands, registered with the Kamer van Koophandel Amsterdam under the number 34250905."



### Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of Loyens & Loeff and to any employee of Maitland Luxembourg S.A to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued ordinary shares in the share register of the Company.

### Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 2,000.-.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the Bureau, said members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de TP Investments S.à.r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.307, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, le 20 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1619 du 25 août 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 27 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2002 du 25 octobre 2006. (la Société).

Ont comparu:

(1) TP Holdings Limited, une société constituée selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social c/o Paget Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, George Town, Grand Cayman KY1-1102, Iles Caïman,

ici représentée par Michaël Meylan, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration;

(2) TP Coinvestment Partners L.P., une société constituée selon les lois de l'Etat de Delaware ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique;

ici représentée par Michaël Meylan, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration;

(3) Investcorp Coinvestment Partners I, L.P., une société constituée selon les lois de l'Etat de Delaware ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique;

ici représentée par Michaël Meylan, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration;

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que 10.403 (dix-mille quatre cent trois) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) représentant l'intégralité du capital social sont dûment représentés à l'Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, ci-après reproduit;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Création de classes de parts sociales, à savoir (i) parts sociales préférentielles B1 (Parts Sociales Préférentielles B1), (ii) parts sociales préférentielles B2 (Parts Sociales Préférentielles B2), (iii) parts sociales préférentielles B3 (Parts Sociales Préférentielles B3), (iv) parts sociales préférentielles B4 (Parts Sociales Préférentielles B4) et (v) parts sociales traçantes B5 (Parts Sociales Traçantes B5) ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune.

3. Reclassification des 10.403 parts sociales ordinaires existantes en 10.403 Parts Sociales A ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune.

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 45.775 par l'émission de (i) trois cent soixante quinze (375) Parts Sociales Préférentielles B1, (ii) trois cent soixante quatre (364) Parts Sociales Préférentielles B2, (iii) trois cent soixante quatre (364) Parts Sociales Préférentielles B3, (iv) trois cent soixante quatre (364) Parts Sociales

Préférentielles B4, et (v) trois cent soixante quatre (364) Parts Sociales Traçantes B5, ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune.

5. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 4. ci-dessus.

6. Modification des articles 5, 6.1. et 15 des Statuts afin de refléter les changements adoptés ci-dessus.

7. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de Maitland Luxembourg S.A. afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises.

8. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris, par vote unanime, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de créer des classes de parts sociales, à savoir (i) parts sociales préférentielles B1 (Parts Sociales Préférentielles B1), (ii) parts sociales préférentielles B2 (Parts Sociales Préférentielles B2), (iii) parts sociales préférentielles B3 (Parts Sociales Préférentielles B3), (iv) parts sociales préférentielles B4 (Parts Sociales Préférentielles B4) et (v) parts sociales traçantes B5 (Parts Sociales Traçantes B5) ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de reclassifier les 10.403 (dix mille quatre cent trois) parts sociales ordinaires existantes en 10.403 (dix mille quatre cent trois) Parts Sociales A ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente le capital social de la Société d'un montant de EUR 45.775 (quarante-cinq mille sept cent soixante-quinze euros) par l'émission de (i) trois cent soixante quinze (375) Parts Sociales Préférentielles B1, (ii) trois cent soixante quatre (364) Parts Sociales Préférentielles B2, (iii) trois cent soixante quatre (364) Parts Sociales Préférentielles B3, (iv) trois cent soixante quatre (364) Parts Sociales Préférentielles B4, et (v) trois cent soixante quatre (364) Parts Sociales Traçantes B5, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et les paiements de l'augmentation de capital comme suit:

*Intervention - Souscription - Paiement*

(1) TP Holdings Limited, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare qu'elle souscrit (i) trois cent trois (303) Parts Sociales Préférentielles B1, (ii) deux cent quatre-vingt dix-neuf (299) Parts Sociales Préférentielles B2, (iii) deux cent quatre-vingt dix-neuf (299) Parts Sociales Préférentielles B3, (iv) deux cent quatre-vingt dix-neuf (299) Parts Sociales Préférentielles B4, et (v) deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299) Parts Sociales Traçantes B5, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et qu'elle les libère entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 37.475 (trente-sept mille quatre cent soixante quinze euros) qui sera entièrement affecté au compte capital social nominal de la Société., et

(2) TP Coinvestment Partners L.P, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare qu'elle souscrit (i) quarante-quatre (44) Parts Sociales Préférentielles B1, (ii) quarante (40) Parts Sociales Préférentielles B2, (iii) quarante (40) Parts Sociales Préférentielles B3, (iv) quarante (40) Parts Sociales Préférentielles B4, et (v) quarante (40) Parts Sociales Traçantes B5, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et qu'elle les libère entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 5.100 (cinq mille cent euros) qui sera entièrement affecté au compte capital social nominal de la Société.

(2) Investcorp Coinvestment Partners I, L.P, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare qu'elle souscrit (i) vingt-huit (28) Parts Sociales Préférentielles B1, (ii) vingt-cinq (25) Parts Sociales Préférentielles B2, (iii) vingt-cinq (25) Parts Sociales Préférentielles B3, (iv) vingt-cinq (25) Parts Sociales Préférentielles B4, et (v) vingt-cinq (25) Parts Sociales Traçantes B5, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et qu'elle les libère entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 3.200 (trois mille deux cents euros) qui sera entièrement affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le montant total de EUR 45.775 (quarante-cinq mille sept cent soixante-quinze euros) est à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

*Sixième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier les articles 5, 6.1 et 15 des Statuts qui seront rédigés comme suit:

**" Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital de la Société est fixé à trois cent cinq mille huit cent cinquante (EUR 305.850,-), représenté par cinq cents (10.403) Parts Sociales A, trois cent soixante quinze (375) Parts Sociales Préférentielles B1, trois cent soixante quatre (364) Parts Sociales Préférentielles B2, trois cent soixante quatre (364) Parts Sociales Préférentielles B3, trois cent soixante quatre (364) Parts Sociales Préférentielles B4, et trois cent soixante quatre (364) Parts Sociales Traçantes B5 sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales Traçantes B5 (et après leur remboursement conformément à l'article 15.5 (c) des présents statuts (en cas de remboursement), les sous-classes B suivantes existantes en ordre numérique inverse traceront la performance et le rendement de Staffing (comme défini à l'article 15.6 des présents statuts) comme indiqué à l'article 15 des présents statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

**" Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société comme indiqué à l'article 15 des présents statuts."

**" Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés disposera du surplus conformément aux stipulations des articles 15.3, 15.4 et 15.5.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux mois de la date de l'état comptable;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les profits distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent rembourser l'excédent à la Société."

15.4. Sous réserve de l'article 15.3, le conseil de gérance détermine le montant des Sommes Disponibles, le cas échéant. Toutes les Sommes Disponibles doivent être distribuées (sous la forme de dividende intérimaire ou de dividende définitif) selon l'ordre de priorité spécifié à l'article 15.5 ci-dessous.

15.5. Les Sommes Disponibles sont distribuées comme suit:

(a) premièrement, les porteurs de parts sociales préférentielles sont fondés à recevoir, des sommes Disponibles, un dividende préférentiel cumulatif d'un montant total égal à:

- le dividende ordinaire et un montant additionnel de 0,10% du dividende ordinaire pour les Parts Sociales Préférentielles B1;
- le dividende ordinaire et un montant additionnel de 0,10% du dividende ordinaire pour les Parts Sociales Préférentielles B2;
- le dividende ordinaire et un montant additionnel de 0,10% du dividende ordinaire pour les Parts Sociales Préférentielles B3;
- le dividende ordinaire et un montant additionnel de 0,10% du dividende ordinaire pour les Parts Sociales Préférentielles B4

Ce paiement doit être fait au prorata aux porteurs de Parts Sociales Préférentielles B1, Parts Sociales Préférentielles B2, Parts Sociales Préférentielles B3 et Parts Sociales Préférentielles B4 de la Société.

(b) deuxièmement, après la distribution selon l'article 15.5 (a), les porteurs de Parts Sociales Traçantes B5 sont fondés à recevoir du restant des Sommes Disponibles, les sommes et revenus (incluant, sans limitation, dividendes, gains en capital, boni de liquidation, plus value de cession et tout autre profit ou revenu) obtenu par la Société des ses parts A ordinaires détenues dans Staffing moins tout montant utilisé ou devant être utilisé en lien avec le remboursement des preferred equity certificates de série B sans intérêts émis par la Société (le Retour);

(c) troisièmement, (i) si les Parts Sociales Traçantes B5 venaient à être remboursée, les Parts Sociales Préférentielles B4 seraient fondées à recevoir le Retour comme indiqué à l'article 15.5 (b), (ii) si les Parts Sociales Préférentielles B4

venaient à être remboursée, les Parts Sociales Préférentielles B3 seraient fondées à recevoir le Retour comme indiqué à l'article 15.5 (b), (iii) si les Parts Sociales Préférentielles B3 venaient à être remboursée, les Parts Sociales Préférentielles B2 seraient fondées à recevoir le Retour comme indiqué à l'article 15.5 (b), (iv) si les Parts Sociales Préférentielles B2 venaient à être remboursée, les Parts Sociales Préférentielles B1 seraient fondées à recevoir le Retour comme indiqué à l'article 15.5 (b), et

(d) quatrièmement, les porteurs de Parts Sociales A ne sont fondées à recevoir aucun dividende avant que les porteurs de toutes les séries de parts préférentielles aient reçu le montant complet des dividendes et du Retour auquel elles ont droit conformément à l'article 15.5 (a) à (c) inclus.

15.6. Pour les besoins de cet article 15 ci-dessus, les mots et expressions suivants auront la signification suivante:

**Sommes Disponibles** désigne tous les gains, les réserves et autres montants distribuables et tous les autres montants détenus par la Société qui ne sont pas distribuables de par la loi.

**Staffing** signifie Staffing Investments B.V. (précédemment: My Manly Investment B.V.), une société à responsabilité limitée constituée conformément au droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, et son adresse à Steegstraat 9, 6041 EA Roermond, Pays-Bas, enregistrée à la Kamer van Koophandel Amsterdam sous le numéro 34250905."

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de Maitland Luxembourg S.A. afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.000.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. MEYLAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> 2008, Relation: LAC/2008/13346. — Reçu deux cent vingt-huit euros quatre-vingt-huit cents (0,5% =228,88.- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008068173/242/367.

(080076247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

### **HRE Investment Holdings II 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.713.

#### — STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixth day of May.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Ms. Sally Rocker, lawyer, born on July 25, 1954, in Cleveland, Ohio, United States of America, residing professionally at C/O J.C. Flowers & Co. LLC 717 Fifth Avenue, 27th Floor, New York, NY, 10022, United States of America, duly represented by Ms. Jacqueline PICARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 1, 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

### A. Purpose - duration - name - registered office

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of "HRE Investment Holdings II 3 S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### B. Share capital - shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one cent (EUR 0,01) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 8.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholder(s) subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs of the shareholders may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one manager, who need not be shareholders of the Company.

The manager(s) are/is appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause legitime").

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager. In the case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the signature of any member of the board of managers.

**Art. 13.** The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Collective decisions of the shareholders - decisions of the sole shareholder**

**Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - annual accounts - distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's financial year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **F. Dissolution - liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

*Subscription and payment*

The one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by Ms. Sally Rocker, prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the thirty-first of December 2008.

*Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900,-.

*Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
  - Patricia Schon, manager, born on 28 June 1975, in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally at 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - Maarten Stam, manager, born on 16 August 1976, in Leiden, Netherlands, residing professionally at 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le sixième jour de mai,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Sally Rocker, avocate, née le 25 juillet 1954 à Cleveland, Ohio, Etats-Unis, résidant professionnellement C/ O JC Flowers & Co. LLC 717 Fifth Avenue, 27th Floor, New York, NY, 10022, Etats-Unis,

ici représentée par Mademoiselle Jacqueline PICARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous-seing privé donnée le 1<sup>er</sup> mai 2008.

La procuration signée «ne varietur» par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - durée - dénomination - siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "HRE Investment Holdings II 3 S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### **B. Capital social - parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur d'un cent (EUR 0.01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature d'un des membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.



Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions collectives des associés - décisions de l'associé unique**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - bilan - répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **G. Dissolution - liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ont été souscrites par Madame Sally Rocker, pré-qualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente-un décembre 2008.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.900,-.

69770

*Résolutions*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérantes de la Société pour une période indéfinie:

- Patricia Schon, manager, née le 28 juin 1975, à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, résidant professionnellement 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

- Maarten Stam, manager, né le 16 août 1976, à Leiden, Pays-Bas, résidant professionnellement 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. PICARD - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., 13 mai 2008. LAC/2008/19207. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents (à 0,50%: EUR 62,50).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-six mai de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008068192/242/309.

(080076683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

**Pangaea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.607.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/05/2008.

*Pour PANGAEA S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008068142/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04820. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080076376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

**GST AutoLeather Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 138.699.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of May.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GST AutoLeather Holdings L.P., a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number WK-25604,

duly represented by Ms. Verena Zimmermann, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove-stated capacity, has drawn up the following articles of association of a Société anonyme, which it declares organised as follows:

### **A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a Company in the form of a Société anonyme, under the name of "GST AutoLeather Holdings S.A." (hereinafter the "Company").

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the board of directors. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at forty-nine thousand dollars of the United States of America (USD 49,000) consisting of forty-nine thousand (49,000) shares having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1) each.

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at two hundred million dollars of the United States of America (USD 200,000,000) consisting of two hundred million (200,000,000) shares having a par value of one dollar of the United States (USD 1) per share. During the period of five years, from the date of the publication of the authorisation granted to the board to issue such shares, the directors be and are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued).

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

**Art. 7.** The shares of the Company are in registered form.

A shareholders' register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by two directors upon request of the relevant shareholder.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

### **C. General meetings of shareholders**

**Art. 8.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors.

It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

**Art. 9.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of the month of April each year at 3 pm (Luxembourg time). If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next

following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital present or represented, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast at the meeting where at least half of the share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **D. Board of Directors**

**Art. 10.** The Company shall be managed by a board of directors consisting of three members at least (who need not be shareholders of the Company). However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder. The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis until the next general meeting of shareholders, by observing the applicable legal provisions.

**Art. 11.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at the meeting. The chairman does not have a casting vote.

The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of an original signature by mail, facsimile or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by two directors.

**Art. 13.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of directors.

In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

**Art. 14.** The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one class A director and one class B director or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by one class A director and one class B director.

### **E. Supervision of the Company**

**Art. 15.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms.

### **F. Financial year - Profits**

**Art. 16.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year.

**Art. 17.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by the board of directors by observing the terms and conditions provided for by law.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting in accordance with article 72-1 or by the board of directors in accordance with article 72-2 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies.

### **G. Liquidation**

**Art. 18.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

## H. Amendment of the Articles of incorporation

**Art. 19.** These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

## I. Final clause - Applicable Law

**Art. 20.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

### *Transitional provisions*

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2009.

### *Subscription and payment*

The party appearing hereby declares that it subscribes to 49,000 (forty-nine thousand) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of USD 49,000 (forty-nine thousand dollars of the United States of America) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,200.- (two thousand two hundred euro).

### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at two (2) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following person is appointed as class A director of the Company:
  - Mr Lincoln Lin Feng Pan, with professional address at Advantage Partners, LLP, 17F Toranomom Towers Office 4.1.28 Toranomom, Minato-ku Tokyo, 105-0001 Japan, born on 27 May 1976 in Hong Kong;
3. The following person is appointed as class B director of the Company:
  - Ms Catherine Koch, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, born on 12 February 1965 in Sarreguemines, France.
4. The following entity is appointed as statutory auditor of the Company:
  - Ernst & Young SA, having its registered address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 47771.
5. The registered address of the Company is set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
6. The term of office of the directors and of the statutory auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2014.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, the said proxy holder signed together with the notary, this original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quatorze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GST AutoLeather Holdings L.P., une société constituée selon les lois des Iles de Cayman, avec siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Iles de Cayman, immatriculée auprès du registre des sociétés en commandite des Iles de Cayman sous le numéro WK-25604,

dûment représentée par Mme Verena Zimmermann, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une Société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

#### **A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une Société anonyme sous la dénomination "GST AutoLeather Holdings S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des Sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de Sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **B. Capital social - Actions**

**Art. 5.** La Société a un capital social de quarante-neuf mille dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 49.000) représenté par quarante-neuf mille (49.000) actions ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune.

Le capital autorisé, y compris le capital souscrit, est fixé à deux cent millions dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200.000.000), représenté par deux cent millions (200.000.000) actions, ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1). Durant une période de 5 ans à compter de la date de publication de l'autorisation conférée au conseil d'administration d'émettre ces actions, les administrateurs sont autorisés à émettre des actions et à accorder des options sur des actions aux personnes et selon les conditions qu'ils jugent appropriées (et en particulier à procéder à ces émissions sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription).

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

**Art. 7.** Toutes les actions de la Société seront émises sous forme nominative.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et y pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales. Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus qu'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action avant qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société.

#### **C. Assemblées générales des actionnaires**

**Art. 8.** L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 15 du mois d'avril de chaque année à 15 heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régissent les avis de convocation et la tenue des assemblées, sauf disposition contraire dans les présentes.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisant.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, auquel cas ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées à l'assemblée où au moins la moitié du capital social est présent ou représenté.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation et publication préalable.

#### **D. Le conseil d'administration**

**Art. 10.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (qui ne doivent pas être des actionnaires). Toutefois, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine assemblée générale, en suivant les dispositions légales qui s'appliquent.

**Art. 11.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions des actionnaires et du conseil d'administration.



Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside les assemblées des actionnaires et le conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent, par majorité des votes des personnes présentes, provisoirement élire un autre administrateur comme président de cette assemblée ou ce conseil d'administration.

Un avis par écrit, télécopie ou e-mail (pas de signature électronique) contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, dans lequel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment par écrit, télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie, par e-mail ou par un autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer pleinement et activement. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie des signatures originales par mail, télécopie ou tout autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

**Art. 12.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux directeurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 13.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur, agent, gérant ou autre mandataire, actionnaire ou non susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs par procuration certifiée ou sous seing privé.

**Art. 14.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et un administrateur de classe B ou par la signature de toute autre personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par un administrateur de classe A et un administrateur de classe B.

#### **E. Surveillance de la Société**

**Art. 15.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui peuvent être des actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme les commissaires, déterminera le nombre, la rémunération et la durée du mandat des commissaires, qui ne peut excéder six ans. Le(s) commissaires peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

#### **F. Exercice financier - Bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 17.** Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société

et aussi longtemps qu'il sera maintenu, comme cela est énoncé à l'article 5 des présentes ou comme le capital social pourra le cas échéant être augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 5 des présentes.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du gérant, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

Des dividendes provisoires pourront être distribués par le conseil d'administration en observant les dispositions légales.

La prime d'émission est librement distribuable aux actionnaires par l'assemblée générale des actionnaires conformément à l'article 72-1 ou par le conseil d'administration conformément à l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales.

### G. Liquidation

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils sont nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

### H. Modification des statuts

**Art. 19.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les Sociétés commerciales.

### I. Dernière clause - Loi applicable

**Art. 20.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les Sociétés commerciales.

### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

#### *Souscription et paiement*

Le comparant déclare qu'il a souscrit les quarante-neuf mille (49.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de USD 49.000 (quarante-neuf mille dollars des Etats Unis d'Amérique) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les Sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 2.200.- (deux mille deux cents euros).

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs a été fixé à deux (2) et le nombre de commissaire aux comptes à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur de catégorie A de la Société:  
- M. Lincoln Lin Feng Pan, avec adresse professionnelle à Advantage Partners, LLP, 17F Toranomom Towers Office 4-1-28 Toranomom, Minato-ku Tokyo, 105-0001 Japan, né le 27 mai 1976 à Hong Kong;
3. La personne suivante a été nommée administrateur de catégorie B de la Société:  
Madame Catherine Koch, avec adresse professionnelle à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France;
4. L'entité suivante a été nommée commissaire aux comptes:  
- Ernst & Young SA, ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés sous le numéro B 47771.
5. Le siège social de la Société est fixé au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
6. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2014.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. ZIMMERMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2008, Relation: LAC/2008/20005. — Reçu cent cinquante-huit euros soixante-neuf cents (0,50% = 158,69 EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008068204/242/469.

(080076419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**Felak s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6830 Berbourg, 7A, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 77.162.

Les comptes annuels établis au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.05.2008.

Pour la société FELAK SARL

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008068137/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09007. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**Felak s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6830 Berbourg, 7A, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 77.162.

Les comptes annuels établis au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.05.2008.

Pour la société FELAK SARL

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008068138/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09011. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**Lux-Investment Advisors, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 6A, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 98.746.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008068139/1122/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06497C. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**Gracher Export & Import S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 100, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 131.120.

Les comptes annuels établis au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.05.2008.

*Pour la société GRACHER EXPORT & IMPORT SARL  
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008068136/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09025. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

**Bridged Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 95.464.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2008 que Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la C.E. e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Marble Management Ltd et avec la mission spéciale de statuer sur l'exercice 2005.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

*POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2008067980/535/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ05913. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**European Retail Investment Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 110.901.

## EXTRAIT

European Retail Venture S.à r.l., gérant de la société, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.637, a changé de forme sociale en date du 24 octobre 2007 et porte désormais la dénomination European Retail Venture S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour European Retail Investment Holding S.à r.l.*

Signature

Avocat

Référence de publication: 2008067982/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03393. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**Maldonado S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.356.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 février 2008 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été:

a) renommés administrateurs

- Monsieur Nicolas SCHAEFFER jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

b) nommé administrateur

- Monsieur Laurent BACKES, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, en remplacement de Madame Danièle Martin

c) renommé commissaire aux comptes

- Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2012.

Luxembourg, le 8 février 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008067979/535/28.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03883. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**Novellini Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 54.732.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 14 mai 2008*

La démission de SCHAUS Adrien de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur HEITZ Jean-Marc, comptable, né le 28.09.1958 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société pour une période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

NOVELLINI FINANCE S.A.

Angelo DE BERNARDI / Marie-Fiore RIES-BONANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008067977/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ05993. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**Asset Backed-D S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.744.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 28 avril 2008*

Les actionnaires ont décidé de nommer la personne suivante au poste d'administrateur de la Société avec effet au 28 avril 2008 et pour une durée allant jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires:

Monsieur Stephen ZINSER, né le 3 juillet 1957 dans le Massachusetts, U.S.A. et demeurant au 31 Royal Avenue, London, SW3 4QE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008067985/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01728. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080075375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**First Asset Backed S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.106.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 17 avril 2008*

Les actionnaires ont pris acte des démissions de Messieurs Clive Mace GILCHRIST, Scott EDEL, Alfonso DE MAQUA et Patrick ZURSTRASSEN de leurs postes d'administrateurs de la Société avec effet au 17 avril 2008.

Les actionnaires ont décidé de nommer la personne suivante au poste d'administrateur de la Société avec effet au 17 avril 2008 et pour une durée allant jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires de 2008:

Monsieur Stephen ZINSER, né le 3 juillet 1957 dans le Massachusetts, U.S.A. et demeurant au 31 Royal Avenue, London, SW3 4QE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008067986/267/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01725. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080075368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.266.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue le 11 avril 2008 au siège social*

Lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue le 11 avril 2008, les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée a reconduit dans leur fonction de membres du Conseil de Surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2008 les personnes suivantes:

\* Monsieur Francis SALEMBIER;

\* Monsieur Thierry CERCLE.

L'assemblée a ratifié la nomination provisoirement opérée par le Conseil de Surveillance en date du 20 février 2008, de Monsieur Benoît LHEUREUX, né le 3 janvier 1956 à Lille, employé privé, demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker, à la fonction de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Philippe SAUDO, né le 4 mai 1956 à Valenciennes, employé privé, demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker, démissionnaire, et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

- L'assemblée a reconduit le mandat de la société KPMG AUDIT S.à r.l., au poste de réviseur externe de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008067948/321/29.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07139. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Asia Cable S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 125.314.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue en date du 16 mai 2008 que:

- ont démissionné de leurs fonctions de gérant:

\* Monsieur Daniel Adam avec effet au 30 avril 2008,

\* Monsieur Frédéric Gardeur avec effet au 16 mai 2008,

- ont été nommés avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

\* Monsieur Luca Gallinelli, Senior Manager, ayant son adresse professionnelle 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

\* Madame Valérie Degrez, Accountant, ayant son adresse professionnelle 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008067953/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06411. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Gemat Grue Service S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5655 Mondorf-les-Bains, 2, Passage Bernard Simminger.

R.C.S. Luxembourg B 60.511.

—  
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008068186/1123/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05428. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**More Attitude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 19, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 112.561.

—  
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.05.2008.

Signature

Référence de publication: 2008068160/3579/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06313. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**Sport Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 85.306.

Je vous prie de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat de la fonction d'administrateur au sein de votre société.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Mademoiselle Isabelle BRUCKER.

Référence de publication: 2008068183/1123/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06676. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

**Valauchan Sopaneer International S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 52.454.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée Générale Ordinaire de la société tenue le 11 avril 2008 au siège social*

Lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue le 11 avril 2008, les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée a reconduit dans leur fonction de membres du Conseil de Surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2008 les personnes suivantes:

\* Monsieur Fernando ACEBES;

\* Monsieur Francis SALEMBIER.

- L'assemblée a ratifié la nomination provisoirement opérée par le Conseil de Surveillance en date du 20 février 2008, de Monsieur Benoît LHEUREUX, né le 3 janvier 1956 à Lille, employé privé, demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker, à la fonction de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Philippe SAUDO, né le 4 mai 1956 à Valenciennes, employé privé, demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker, démissionnaire, et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

- L'assemblée a reconduit le mandat de la société KPMG AUDIT S.à r.l., au poste de réviseur externe de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008067947/321/29.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07137. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**Windrise Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.389.

*Extrait des résolutions des associés prises le 14 mai 2008*

Le 7 mai 2008 les Associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- De nommer M. Franz Heldwein, né le 28 juin 1953 à Vienne, Autriche, résidant au Peter Jordan Strasse 51, A-1190 Vienne, Autriche, comme Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;



Luxembourg, le 14 mai 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008067989/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05788. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**Montevideo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1629 Luxembourg, 7, rue des Trois Glands.

R.C.S. Luxembourg B 138.700.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée TETRIS COMMUNICATION, établie et ayant son siège social à 67, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 111952,

Ici représentée par son gérant actuellement en fonction, Monsieur Francis Nicolay, indépendant, demeurant à B-6700 Arlon-Udange, rue de Buvange, 71.

2. La société anonyme STOLDT ASSOCIES, avec siège social à 7, rue des 3 Glands L-1629 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B B 97063,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jürgen Stoldt, politologue, demeurant à L-1629 Luxembourg, 7, rue des 3 Glands.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, siège, durée, objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "MONTEVIDEO S.à r.l."

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La société a pour objet, tant sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger l'exploitation d'une agence de publicité, la production d'oeuvres audiovisuelles, la commercialisation de ces produits, ainsi que tout autre service relevant de ces secteurs tel l'assistance en communication, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Titre II. Capital social, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,00) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

### **Titre III. Administration**

**Art. 13.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérant(s) sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, l'assemblée des associés fixera le pouvoir de signature.

Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

### **Titre IV. Exercice social, répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

### **Titre V. Dissolution, liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VI. Disposition générale**

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

*Souscription et libération*

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. TETRIS COMMUNICATION, S.à r.l. 50 parts sociales . . . . .	50
2. STOLDT ASSOCIES, S.A., 50 parts sociales . . . . .	50
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à 7, rue des 3 Glands, L-1629 Luxembourg.
2. L'assemblée générale désigne comme gérants techniques pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Francis Nicolay, préqualifié
  - Monsieur Jürgen Stoldt, préqualifié

Monsieur Francis Nicolay, préqualifié, dispose du pouvoir d'engager la société pour toute opération dont la valeur n'excède pas 10.000,00 EUR (dix mille euros).

Monsieur Jürgen Soldt, préqualifié, dispose du pouvoir d'engager la société pour toute opération dont la valeur n'excède pas 10.000,00 EUR (dix mille euros).

Pour toute opération, dont la valeur est supérieure à 10.000,00 EUR (dix mille euros), la société n'est valablement engagée que par la signature conjointe des deux gérants techniques.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. NICOLAY, J. STOLDT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2008. Relation: LAC/2008/20006. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50.- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008068205/242/131.

(080076422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

**Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 727.370,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.399.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 19 mai 2008 que l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Federico Luigi Pensotti avec effet au 19 mai 2008 en tant que gérant de catégorie A de la Société et a décidé de nommer Monsieur Scott Thanisch, né le 15 février 1971 à Pueblo, Colorado, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 3150 Sabre Drive, Southlake, Texas, Etats-Unis d'Amérique 76248, en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 19 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008068245/260/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07088. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**Sabre Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.397.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 19 mai 2008 que l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Federico Luigi Pensotti avec effet au 19 mai 2008 en tant que gérant de catégorie A de la Société et a décidé de nommer Monsieur Scott Thanisch, né le 15 février 1971 à Pueblo, Colorado, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 3150 Sabre Drive, Southlake, Texas, Etats-Unis d'Amérique 76248, en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 19 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008068246/260/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07087. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**Agit Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 137.888.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 28/05/08*

L'assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

La société fixe le nombre d'administrateurs à 3.

*Deuxième Résolution*

La société nomme Mademoiselle Vanessa MOROLLI, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon au poste d'administrateur.

*Troisième Résolution*

La société nomme Mademoiselle Delphine MAYER, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon au poste d'administrateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 28/05/08.

*La société AGIT INVESTMENT S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008068248/1351/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07812. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**Sabre International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 727.370,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.396.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 19 mai 2008 que l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Federico Luigi Pensotti avec effet au 19 mai 2008 en tant que gérant de catégorie A de la Société et a décidé de nommer Monsieur Scott Thanisch, né le 15 février 1971 à Pueblo, Colorado, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 3150 Sabre Drive, Southlake, Texas, Etats-Unis d'Amérique 76248, en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 19 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008068244/260/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07089. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**Centre de Transferts Electroniques, Société Coopérative.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 23.562.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Coopérateurs de la Société du 30 avril 2008*

En date du 30 avril 2008 l'Assemblée Générale Ordinaire des Coopérateurs de la Société a décidé de renouveler les mandats des Administrateurs pour une durée de 3 ans:

BCEE	Monsieur Gilbert ERNST, Monsieur Jean HILGER
Fortis Banque Luxembourg	Monsieur Marc LENERT, Monsieur Kik SCHNEIDER
DEXIA-BIL	Madame Josiane HEIN, Monsieur Patrick LAURENT
EP&T	Monsieur Joseph GLOD
Banque Raiffeisen	Monsieur John BOUR
ING Luxembourg	Monsieur Gaston BRAUN
Banque de Luxembourg	Monsieur Romain WEILER
Kredietbank S.A. Luxembourgeoise	Monsieur Rafik FISCHER

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Josiane Hein

*Présidente du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2008068250/9032/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07739. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**'SOMALUX' Société de Matériel Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 4.523.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 15 avril 2008*

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré, décide avec la voix prépondérante du Président:

- de coopter en tant qu'administrateur Monsieur A. DIAS DA CUNHA, domicilié au 19, av. Torre De Belém, P-1400-342 Lisboa, Portugal. Il terminera le mandat de Maître A. Schmitt, administrateur démissionnaire.

Pour SOMALUX-SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE S.A.

Services Généraux de Gestion

Signatures

Référence de publication: 2008067957/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06885. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Airfield S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 120.804.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Pour réquisition

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008067870/320/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06939. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Esprit Coiffure Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.509.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008067869/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05520. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Carrelage Moderne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5256 Sandweiler, 29, rue Nic Welter.

R.C.S. Luxembourg B 88.122.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 26 mai 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008067867/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05530. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**ZAM Ventures Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 130.489.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 5 mai 2008*

- 1) Le nombre des gérants a été augmenté de 2 à 4.
- 2) Monsieur Bryan Russel BEGLEY, administrateur de sociétés, né le 1<sup>er</sup> décembre 1971 à Missouri (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à TX 76092 Southlake (Etats-Unis d'Amérique), 1205, Merlot DR, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée illimitée.
- 3) Monsieur Robert Edward HOUGIE, administrateur de sociétés, né le 24 janvier 1964 à Disley (Royaume-Uni), demeurant à NY 11932 Bridgehampton (Etats-Unis d'Amérique), PO Box 0245, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 06/05/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ZAM Ventures Luxembourg S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008068256/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02793. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

**ZAMH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 130.495.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 5 mai 2008*

- 1) Le nombre des gérants a été augmenté de 3 à 5.
- 2) Monsieur Bryan Russel BEGLEY, administrateur de sociétés, né le 1<sup>er</sup> décembre 1971 à Missouri (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à TX 76092 Southlake (Etats-Unis d'Amérique), 1205, Merlot DR, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée illimitée.
- 3) Monsieur Robert Edward HOUGIE, administrateur de sociétés, né le 24 janvier 1964 à Disley (Royaume-Uni), demeurant à NY 11932 Bridgehampton (Etats-Unis d'Amérique), PO Box 0245, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 06/05/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ZAMH Luxembourg S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008068255/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02798. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

**Eco Lean Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 82.222.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 11 mars 2008*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ECO LEAN SA (la "Société"), il a été décidé comme suit:

- De renouveler les mandats des administrateurs, Mr Samuel Pisar ayant son adresse au 68, boulevard Courcelles, F-75017, Paris et Mr Johannes Burger, ayant son adresse au 6, Heiligkreuz, FL-9490 Vaduz, avec effet immédiat, leurs mandat expireront à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2013
- De renouveler le mandat du commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, avec effet immédiat, son mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2013

Luxembourg, le 11 mars 2008.  
Luxembourg Corporation Company SA  
Signatures

Référence de publication: 2008067987/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03709. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Immobilière Raiffeisen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.990.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 3 avril 2008 que:

- Les mandats des administrateurs Paul Lauterbour, Ernest Cravatte, John Bour, Guy Hoffmann et Jacques Mangen sont reconduits pour la durée d'une année.

- Le mandat du commissaire aux comptes, à savoir la BDO Compagnie Fiduciaire avec siège à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, est reconduit pour la durée d'une année.

Luxembourg, le 02/05/2008.

Pour extrait conforme

J. MANGEN / E. CRAVATTE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008067976/2827/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01776. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Portalis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.082.

—  
Le bilan arrêté au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008067539/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06747. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Interiors Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.010.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Christine DOERNER

NOTAIRE

Référence de publication: 2008068374/209/12.

(080076548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---